Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_025-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Défense Extérieure Contre l'Incendie : demande de Fonds Vert

M. le Maire rappelle que la commune a été classée en zone à risque pour les feux de forêts et de landes ce qui nécessite une mise en place rapide des moyens de défense incendie sur toute la commune.

Aussi, M. le Maire fait part des travaux de défense extérieure contre l'incendie et des demandes de subventions possibles auprès des services de l'Etat : Fonds Vert. Il soumet le plan de financement suivant pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie qui seront réalisés sur les 4 prochaines années :

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			**Recettes**		
Travaux (terrassement, clôture, citerne, remplissage et signalétique)	151000.00 €	100.00 %	Etat : Fonds Vert	120 800.00 €	80.00 %
			Autofinancement	30 200.00 €	20.00 %
TOTAL	151 000.00 €	100.00 %	TOTAL	151 000.00 €	100.00%

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini sous réserve de l'accord des subventions,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr